

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/01 à 2024/16

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 1^{er} FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT -
M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE –
M. Bouchta DOUICHI – M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN– Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND -
M. Serge THERY –Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASSELLI – M. Philippe LEMIERE –
Mme Nouria BELAYACHI – M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC –
M. Cédric BERLEMONT - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY – M. Vincent DHELIN –
M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY – M. Philippe DUEZ – Mme Catherine de RUYTER - M. Nicolas
GROSSE, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Cécile MESANS, Adjoint au Maire

M. Jean-Robert MESSING – M. Lucas LEROY – Mme Claire ZYTKA-TARANTO –
M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

Madame Cécile MESANS a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE

Monsieur Jean-Robert MESSING a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET

Monsieur Lucas LEROY a donné pouvoir à Monsieur André BUTSTRAEN

Madame Claire ZYTKA-TARANTO a donné pouvoir à Monsieur Vincent DHELIN

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 1^{er} février 2024

DELIBERATION

2024/ 03 - MOTION DU GROUPE FAIRE RESPIRER LOMME – ARMEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE.

Attendu que de nombreuses polices municipales dans notre métropole Lilloise comme dans plus de la moitié des villes de France, ont déjà fait depuis de nombreuses années le choix de l'armement pour leurs agents,

Attendu que les trafics de drogues et d'armes sont avérés à Lille Hellemmes et Lomme, et que les agressions sont de plus en plus violentes dans nos quartiers,

Attendu que ces attaques représentent une menace pour les citoyens comme pour les policiers municipaux, qui prennent régulièrement des risques dans leurs interventions sur le terrain,

Attendu que la menace terroriste est particulièrement renforcée aujourd'hui en France, avec un passage de la posture du plan Vigipirate sur l'ensemble du territoire national au niveau « Urgence attentat »,

Le conseil municipal de Lille décide d'armer la police municipale de Lille de Taser et de former progressivement l'ensemble des agents sur un plan de formation initiale dédié sur 3 ans.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **EMETTRE**, un avis favorable à cette motion.

NON ADOPTE,

Contre : M. CAREMELLE – Mme BLAS - M. LIPOVAC – Mme SERGHERAERT - M. VANHEE – Mme HARIZI - M. BUTSTRAEN - Mme LEFEBVRE - M. DOUICHI – Mme MESANS (pouvoir) – M. GRILLET - Mme GOURDIN – Mme LEROY - Mme SEGOND - M. THERY – M. MESSING (pouvoir) – Mme PONCHANT - Mme GRASSELLI - M. LEMIERE - Mme BELAYACHI – M. VICOT - Mme CAMBIER – Mme LEDUC – M. BERLEMONT - M. LEROY(pouvoir) – Mme MORELLI - M. FYVEY – Mme ZYTKA-TARANTO (pouvoir) – M. DHELIN – M. BECHROURI – M. LEROY

Pour : M. DUEZ – Mme de RUYTER – M. GROSSE.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Publié le : 15/02/2024



Le Maire de Lomme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr